

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE
24 RUE DE LA VILLAGEOISE
60100 CREIL

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 31
- de Présents : 18
- de Représentés : 0
- de Votants : 18

Séance du 29 Juin 2021

RESULTAT :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION(S) : 0

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à 18h00, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le lundi 14 mars 2021, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE D’AFFICHAGE :

LE : 01/07/2021

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB pouvait délibérer valablement, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : 01/07/2021

Présents : **Président** : M. BOUCHER, **Membres** : MM. BLARY, GALLIEGUE, DELION, DEGAUCHY, DUPLESSI, RUFFAULT, DAVENNE, BESSET et Mmes MOUSSATEN, LAMBRE, BEN HAMOU, CHARBONNEAU, LOBGEAIS, SISSOKO, SVITEK, SLIVINSKI, DUBUISSON.

CERTIFIE EXECUTOIRE

LE : 01/07/2021

Excusés : MM. DARDENNE, BOSINO, RAZACK, ROSIER, FERREIRA, LEPORI, PERRIN, BLANCANEUX, SOYER, BATTON et Mmes LEHNER, DAILLY, VAN OVERBECK, GOURBESVILLE, FAZAL, LEMAITRE, FILIPIDIS, VAN ELSUWE.

LE PRESIDENT,



Secrétaire de séance : Mme SLIVINSKI

BILAN DE LA CONCERTATION EFFECTUEE DANS LE CADRE DE L’ELABORATION DU PLAN DE DEPLACEMENT MUTUALISE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, l’arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois »,
Vu, l’arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,
Vu, l’arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l’arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois.
Vu, l’arrêté de M. le Préfet de l’Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l’agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l’agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,
Vu, la délibération du 19 avril 2016 du SMBCVB prescrivant l’élaboration de Plans de Déplacements Mutualisés,
Vu, la délibération 05 décembre 2017 du SMBCVB précisant les modalités de concertation dans le cadre de l’élaboration du Plan de Déplacement Urbain



L'article 7 de la charte de l'environnement ainsi que l'article L 121-16 du Code de l'environnement imposent pendant toute la durée de l'élaboration du PDM qu'une concertation associant le public soit réalisée.

Dans le respect de ce cadre réglementaire, l'élaboration des Plans de Déplacements Mutualisés du Sud de l'Oise s'est inscrite dans une démarche d'information et de concertation continue avec les habitants et les acteurs du territoire.

La démarche a permis une information et des échanges réguliers avec les habitants, usagers et acteurs socio-économiques et institutionnels des territoires concernés. L'ensemble de l'actualité et des études sont par ailleurs mis à disposition au fur et à mesure sur le site internet dédié aux Plans de Déplacements Mutualisés du Sud de l'Oise. Le dispositif de concertation de cette démarche a ainsi pour objectif d'alimenter le diagnostic, les scénarios et le plan d'actions avec les expertises, les propositions et les attentes des habitants et acteurs locaux.

La prise en compte de l'ensemble des contributions émises a permis ainsi de définir une stratégie tenant compte pleinement des attentes et des besoins de l'ensemble des publics (habitants, usagers, entreprises, associations, élus...).

Le dispositif de concertation s'articule autour de tables rondes et ateliers, de comités des maires, de séminaires et d'une plateforme de contribution en ligne. Au total, plus de 60 réunions avec les différents publics ont été organisées au cours de la démarche.

Un graphique récapitulatif du processus de concertation est annexé au présent bilan de la concertation.

Les instances de gouvernance :

Un comité technique et un comité de pilotage ont été créés pour suivre l'avancée des études :

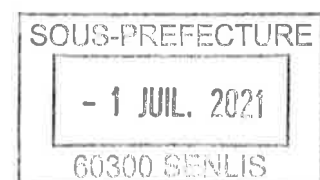
	Dates des réunions
COTECH	29/01/19
COFIL	06/02/19
COTECH	13/03/19
COTECH	02/04/19
COFIL	23/04/19
COTECH	12/09/19
COFIL	24/09/19
COTECH	12/11/19
COTECH	29/11/19
<i>Réunions financeurs</i>	<i>11/02/20</i>

Le Comité Technique :

Le **Comité Technique** en charge du suivi des PDM est composé d'un représentant technique de chacune des structures précitées et des financeurs et partenaires identifiés à ce stade (ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat, SMTCO, PNR).

Le Comité technique été chargé de la relecture des documents produits par le prestataire.

Le comité technique s'est rassemblé de manière continue en vue de préparer les réunions du Comité de Pilotage.



Le comité de Pilotage :

Le **Comité de Pilotage** est composé d'un représentant titulaire et suppléant de chaque structure, comme suit :

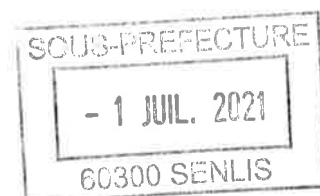
- Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB)
- Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)
- Ville de Chantilly
- Ville de Lamorlaye
- Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO)
- Ville de Senlis
- Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)
- Ville de Pont Ste Maxence
- Communauté de Communes du Liancourtois la Vallée Dorée (CCLVD)
- Ville de Liancourt
- Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)
- Communauté de Communes du Clermontois (CCC)
- Région Hauts-de-France
- Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise
- Département de l'Oise
- DDT60
- ADEME Hauts-de-France

Le Comité de pilotage avait vocation à orienter stratégiquement les travaux. Le comité de pilotage formule un avis en amont du vote en conseil communautaire. Les conseils communautaires de l'ACSO et de la CCLVD ont validé par principe chacune des grandes phases de l'étude. Le conseil syndical du SMBCVB, en aval des réunions de conseils communautaires, pouvait alors acter la fin de chaque étape de l'étude.

Deux interventions devant les bureaux communautaires ACSO et CCLVD ont été faites avant validation du scénario et du plan d'action.

La CCLVD avait créé un groupe de travail « mobilité » valant commission mobilité pour suivre l'élaboration du PDM.

L'Agglomération Creil Sud Oise avait également constitué un « Comité des Villes » pour permettre une concertation régulière avec les techniciens de ses communes membres. Le comité des villes ACSO s'est réuni 4 fois : pour valider le cahier des charges du PDM et pour échanger avant la validation de chacune des grandes phases de l'étude (diagnostic, scénario, plan d'action).



Les instances de concertation :

❖ Comités des maires

Organisés en avril 2018 dans chacun des EPCI du Sud Oise, les comités des maires ont été les premières rencontres de concertation organisées dans le cadre de cette démarche à l'échelle du Sud Oise. Elles ont permis de présenter la démarche et ses grands objectifs à l'ensemble des maires du territoire et d'échanger sur leurs attentes vis-à-vis des Plans de Déplacements Mutualisés. Dans ce cadre, en plus d'un temps de présentation de la genèse et du déroulé de la démarche à tous les maires présents, ces derniers ont pu faire part de leurs remarques, questions et observations quant à la démarche.

❖ Tables-rondes et ateliers :

Au cours de la phase 1, entre juillet et septembre 2018, **5 tables-rondes** ont été organisés à Laigneville, Pont-Sainte-Maxence, Chantilly, Mont-l'Evêque et Clermont (une table-ronde dans chaque EPCI du Sud Oise). Associant **les acteurs locaux** de la mobilité sur les territoires (entreprises, associations d'usagers, représentants de conseils de quartier, institutionnels...), elles ont regroupé plus de 100 participants répartis dans 20 groupes de travail, pour plus de 300 contributions. Ces ateliers avaient pour objectif de :

- Donner la parole aux acteurs du territoire, quel que soit leur horizon
- Recueillir les connaissances, les expériences et le vécu des acteurs locaux
- Encourager l'échange entre des participants d'horizons divers et complémentaires
- Permettre à tous les acteurs de contribuer sur l'ensemble des thématiques
- Favoriser l'émergence d'une intelligence collective sur la mobilité
- Alimenter le diagnostic à travers une véritable « écoute » du territoire

5 tables rondes ont été organisées avec les élus du territoire, en septembre et octobre 2018 (une dans chaque EPCI). Elles ont permis de confronter la vision des élus avec celle des acteurs de la société civile, rencontrés précédemment, de partager et d'échanger sur les enjeux identifiés. Ces tables-rondes ont aussi permis de définir de manière collaborative le degré d'importance de chaque enjeu. Les enjeux territoriaux des Plans de Déplacements Mutualisés du Sud de l'Oise intègrent donc l'ensemble de ces contributions.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction du plan d'actions (phase 3 de la démarche), **deux séries de 5 ateliers** ont été organisés, dont un dans chaque EPCI du territoire. Ces ateliers ont regroupé aussi bien des élus du territoire que des représentants de la société civile (associations, entreprises, etc...).

La première série a été l'occasion de recueillir les propositions d'actions des participants pour chaque axe stratégique des plans de déplacements. La deuxième série d'ateliers a été l'occasion de faire réagir les participants à la première proposition de liste d'actions et d'approfondir les modalités de mise en œuvre de chacune des actions prioritaires. Le plan d'actions de chaque territoire intègre les contributions formulées lors de ces ateliers par les acteurs locaux et les élus.

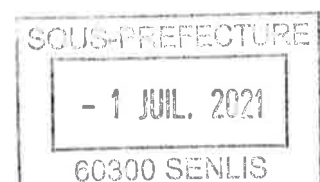
❖ Séminaires

Au cours de la démarche, 2 séminaires ont été organisés, en novembre 2018 et juillet 2019, avec l'ensemble des acteurs (élus, techniciens, collectivités, Services de l'Etat, entreprises, associations, structures sociales...) associés à la réalisation des Plans de Déplacements Mutualisés du Sud de l'Oise.

Ces deux séminaires successifs ont respectivement permis de présenter :

- Les grands résultats du diagnostic,
- Les scénarios de mobilité envisagés pour chaque territoire.

Ils ont aussi permis d'échanger sur les principaux enjeux identifiés à l'échelle du Sud de l'Oise et de chaque intercommunalité, permettant de concevoir de manière collaborative les bases des scénarios de mobilité, puis de les faire évoluer.



❖ Site internet et plate-forme de contributions en ligne

Afin d'informer tous les intéressés de manière simple et continue, un site internet a été créé spécialement pour informer sur le déroulement et la réalisation de la démarche. Ce site internet dédié, fréquemment mis à jour, offre une vision claire et complète de la démarche.

En outre, afin de permettre toujours au plus grand nombre de s'exprimer, une plateforme de consultation en ligne a été mise en place durant 1,5 mois en juillet et août 2019. Cette consultation a pris la forme d'un questionnaire en ligne portant sur les aspirations des individus en termes de mobilité à l'horizon 2030 d'une part, et d'un espace de contribution libre d'autre part. Au total, près de 240 contributions ont été formulées dans le cadre de cette consultation.

Les grands enseignements de la concertation :

Parmi les principaux enjeux qui sont ressortis des réunions de concertation :

- Mieux répondre aux **déplacements entre les secteurs périurbains et le noyau urbain.**
- Réorganiser les **rabattements en transports collectifs** vers la gare de Creil et vers les gares plus locales.
- **Réinterroger la place de la voiture** en ville et la fonction des espaces publics.
- **Requalifier les traversées de villes et de villages**, apaiser la circulation sur les voies locales.
- Améliorer les conditions de **circulation à pied et à vélo.**

Les attentes des usagers

> Les contributions des ateliers

« L'Oise constitue un atout pour développer la pratique du vélo »

« L'accessibilité aux zones d'emploi en transports collectifs est compliquée... »

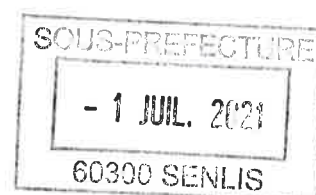
« La rocade routière représente un atout pour la circulation sur le territoire... »



« Le réseau cyclable est en pointillés, la pratique cyclable est dangereuse... »

« Les lignes de cars interurbaines sont performantes mais insuffisantes... »

« ... mais l'axe principal de traversée du noyau urbain est souvent saturé... »



Les attentes des usagers

Une démarche participative :

4 séries d'ateliers, une consultation en ligne, des entretiens, 2 séminaires avec les acteurs locaux...

> La consultation en ligne

Les améliorations attendues :

37% des usagers souhaitent des transports collectifs plus performants.

31% souhaitent des pistes cyclables et des cheminements piétons.

La mobilité rêvée en 2030 :

Pour **29%** : les transports collectifs se développent et deviennent plus fréquents, rapides, confortables.

Pour **25%** : les pistes cyclables et les services dédiés au vélo se généralisent.

- Des attentes fortes en faveur du développement des modes actifs ont été exprimées.
- L'optimisation des offres de mobilités nécessite des efforts de communication et de mise en réseaux des habitants.
- Les partenaires privés tels que les entreprises ou les établissements scolaires doivent être associés à l'ensemble des démarches.
- La place de la voiture dans les zones urbaines doit être repensée pour faire place à des solutions plus vertueuses.
- L'accent est mis également sur la nécessité de rendre plus lisibles et plus accessibles tous les offres de transport existantes.

Pour tenir compte des besoins exprimés par les usagers et des spécificités du territoire, le Plan de Mobilité du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise adopte une posture résolument multimodale. Dans le sens de la LOM, le PDM incite les Autorités organisatrices de la mobilité à s'associer de façon à s'affranchir des limites administratives et ainsi mieux répondre aux attentes mis en lumière par l'étude PDM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- **De se prononcer sur le Bilan de la concertation du Plan de Mobilité ACSO/CCLVD 2030**
- **D'attester que l'ensemble des engagements fixés par délibération le 5 décembre 2017 ont été respectés**

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

